



**N°566/MPCGO-ONU/19**

La Mission Permanente de la République du Congo auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies (Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) et conformément à la lettre de Monsieur **Cheikh Niang**, Président dudit Comité référencée CPR/SD/19(2) du 20 août 2019 relative à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien en date du 26 novembre 2019, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint, la position de la République du Congo y relative.

La Mission Permanente de la République du Congo auprès des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies (Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables des droits des peuples palestiniens) les assurances de sa haute considération.

New York, le 23 ~~001~~ 2019



Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies  
Département des affaires politiques  
Secrétaire du Comité pour l'exercice des droits inaliénables  
du peuple palestinien,  
Bureau DC2-2215B  
New York, NY 10017  
[trezza@un.org](mailto:trezza@un.org)



**NOTE SUR LA POSITION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO  
RELATIVE AU MESSAGE DE SOLIDARITÉ AU PEUPLE PALESTINIEN  
A L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE  
INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN**

Le Gouvernement de la République du Congo, respectueux des buts et principes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la question palestinienne, exprime avec vigueur sa solidarité envers le peuple palestinien et l'encourage à poursuivre la lutte pour sa liberté et sa dignité, en vue d'une solution durable et globale.

A cet effet, le Gouvernement congolais affirme agir dans le sens des dispositions desdites résolutions de l'Assemblée générale et appelle à leur mise en œuvre effective.

De même, il appelle le Gouvernement israélien à engager un dialogue constructif avec le Gouvernement de l'État de Palestine et de développer des relations de bon voisinage comme deux États vivant côte à côte, au moment où la Communauté internationale est en quête de consolidation et de pérennisation de la paix, facteur indéniable du développement durable.

New York, le 23 août 2019

La Mission Permanente

